

----- Message transféré -----

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique ZA de Bramard

Date :Tue, 3 May 2022 11:53:25 +0200

De :Michaël Vial <michabg42@gmail.com>

Pour :pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Copie à :

Bonjour,

Je vous envoie ce courriel afin d'apporter mon avis sur ce projet de zone d'activité.

J'entends bien les arguments des élus de la CCLS, en particulier de son Président M. Girodet, comme quoi "Le développement durable, c'est aussi travailler, vivre, s'alimenter au plus près de chez soi, cette zone est essentielle pour le maintien de l'emploi local sur notre secteur.", "il ne s'agit pas de détruire une grande partie du Bois de Bramard mais simplement d'utiliser une superficie relativement modeste de 11 ha sur un massif forestier de 450 ha.", "Ce projet a donné lieu à des compensations sans précédent protégeant ainsi de toute coupe à blanc 41 ha de forêt sur le massif forestier.", "une plantation de résineux totalement artificielle a été choisie afin d'impacter le moins possible le milieu et de ne pas mettre en péril des terres agricoles fertiles."

Cependant, 11 ha de bois, ce n'est pas négligeable. Même s'il s'agit principalement d'une plantation mono-spécifique de Douglas, espèce allochtone, il s'agit tout de même d'arbres en pleine croissances, qui sont au pic de leur stockage de CO². L'emballement de la crise climatique n'est pas une hypothèse d'écolo alarmiste, mais bien un fait. Il est donc de notre devoir à tous de faire le maximum pour en limiter l'impact. Stocker un maximum de CO² est ainsi primordial pour notre avenir à tous. Même s'il est prévu un certain nombre de plantation sur ce projet, cela ne remplacera pas une forêt en pleine croissance.

D'autre part, ce poumon vert sert également de climatiseur naturel, faculté très appréciable lors des épisodes de canicules qui sont amenés à être de plus en plus fréquents.

D'autre part, lors de la construction de la ligne très haute tension, ce bois a été protégé car considéré comme essentiel pour la biodiversité, des espèces endémiques s'y trouvant . Depuis rien n'a changé, ces espèces doivent toujours être protégées.

Les compensations évoquées (protection de 41Ha de coupe rase) sont une bonne chose. Mais cette protection de devrait-elle pas être généralisée à l'ensemble du massif forestier, et ce même en dehors de tout projet de ZA?

Les activités qui pourraient s'installer sur cette ZA ne sont pas encore connues. Il n'est donc actuellement pas possible si elles vont réellement fournir des emplois au niveau local. L'avis de la CCLS est donc purement spéculative.

Il est aussi important qu'on réfléchisse systématiquement à nos modes de consommations. J'entends par là une consommation locale, soit, mais tout d'abord une baisse drastique de toute nos consommations. Je pense que le rôle des collectivités locales doit être de nous (= citoyen.ne.s) accompagner/guider/contraindre si besoin vers une sobriété globale. Développer une nouvelle "zone d'activité" ne va pas dans ce sens, même si une fois encore les futures entreprises qui vont peut-être s'installer sur site ne sont pas connues.

Les entreprises qui veulent se développer peuvent encore trouver des friches industrielles à transformer plutôt que détruire de nouvelles zones boisées ou naturelles ou agricoles.

Je vous remercie d'avance de prendre en compte ces remarques.

Bonne journée.

Michaël VIAL

06-14-39-14-01

Envoyé depuis un ordinateur alimenté par [Enercoop](#), fournisseur d'électricité d'origine 100 % renouvelable.

